

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 23 OCTOBRE 2020

N° 2020-07-14

L'an deux mille vingt, le vingt-trois octobre à neuf heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du dix-neuf octobre deux mille vingt, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

Délégués présents(es)

Nombre de délégués

En exercice : 27
Présents (mini 9) : 16

Nombre de voix

En exercice : 36
Présentes : 22
Exprimées par pouvoirs : 10
Total (mini 19) : 32

Quorum atteint

**3 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteurs de 2 voix chacun)**

Mounir AARAB, Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

**1 représentante du Conseil régional Sud-Provence-Alpes-Côte
d'Azur (porteuse de 2 voix)**

Jacqueline BOUYAC

**1 représentante du Conseil départemental de la Drôme
(porteuse de 2 voix)**

Corinne MOULIN

**1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Gérard TENOUX

**10 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs d'1 voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Gilles CREMILLIEUX, Robert GARCIN, Vincent JACQUEMART, Jean-Jacques MONPEYSEN, Nicole PELOUX, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Danielle TOUCHE

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Dominique BESSON à Claude AURIAS, Serge ROUX à Didier-Claude BLANC, Marie-Pierre MONIER à Sébastien BERNARD, Eliane BARREILLE à Jacqueline BOUYAC, Lionel TARDY à Robert GARCIN, André GILLES à Corinne MOULIN, Pascale ROCHAS à Roland PEYRON, Christelle RUYSSCHAERT à Éric RICHARD

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 9 heures.

Madame Jacqueline BOUYAC est nommée secrétaire de séance.

Objet : Gestion concertée pour la mise en valeur du foncier agricole, naturel et forestier sur deux sites pilotes des Baronnies provençales – demande de subvention FEADER

- ◆ Vu la délibération du Bureau syndical n°2020-04-05 en date du 14 mai 2020

Le Président rappelle aux membres du bureau que le Parc et ses partenaires ont défini un projet forestier, inscrit dans la charte du Parc et décliné dans une charte forestière de territoire.

Parmi les objectifs de cette charte, une gestion cohérente des espaces forestiers est recherchée. Un premier programme partenarial associant la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes, le Centre Régional de la Propriété Forestière PACA et le Parc sur la partie haut alpine du territoire a abouti à la mise en place de plans de gestion forestiers et de programmes d'exploitation sur deux secteurs du territoire.

En complément il est apparu nécessaire de travailler sur les zones de lisières dans certains secteurs du territoire : la forêt progresse et certains milieux anciennement exploités sont aujourd'hui des espaces considérés boisés. Ils peuvent cependant encore représenter un intérêt pour les éleveurs, agriculteurs du territoire.

Les 3 partenaires se proposent donc de porter un projet de gestion concertée pour la mise en valeur du foncier agricole, naturel et forestier sur deux sites pilotes de la partie haut-alpine du territoire du Parc. Ce projet vise à travailler pendant 2 ans sur deux secteurs à l'échelle de massif cohérent (3 à 5 communes), sur lesquels une animation foncière, une mobilisation des différents acteurs, propriétaires, exploitants, élus sera réalisée. L'objectif est de mettre en œuvre des projets permettant d'une part la reconquête d'espaces pastoraux sur des secteurs en cours de fermeture, d'autre part d'avoir une gestion intégrée des espaces boisés, en développant le sylvo-pastoralisme quand cela est pertinent.

Le résultat du projet doit viser à une meilleure gestion de ces espaces, par différents outils : échanges fonciers, aménagements pastoraux, plans de gestion pourront être élaborés en fonction des attentes des acteurs locaux.

Ce projet est un projet partenarial. Chaque partenaire est responsable des dépenses prévues pour sa structure. Le Parc a été désigné collégalement comme chef de file du projet.

Pour mener à bien cette action, le Président propose de solliciter l'Union européenne via le FEADER selon le budget prévisionnel et le plan de financement suivant :

| DEPENSES (€ TTC) | | RECETTES € | |
|--|-------------|--------------------------|--------------------|
| <u>Ingénierie interne Parc</u> | | | |
| Recrutement d'une personne à 0.3 ETP (salaire + charges) | 22 871,36 € | | |
| Frais indirects (15% des coûts salariaux) | 3 430,70 € | | |
| <u>Partenaires</u> | | | |
| CHAMBRE D'AGRICULTURE | | | |
| Ingénierie | 17 578,01 € | FEADER / PACA (100 %) | 67 426,77 € |
| Frais indirects (15% des coûts salariaux) | 2 636,70 € | | |
| CRPF | | | |
| Ingénierie + frais de déplacement | 15 400 € | | |
| Frais indirects (15% des coûts salariaux) | 2 310 € | | |
| <u>Frais annexe</u> : location de salle, repas, prestation externe (si besoin) | 1 000 € | | |
| | 2 200 € | | |



| | | | |
|---|--------------------|--------------|--------------------|
| <u>Communication</u> : création + impression cartographie, impression bilan de l'animation en 7 exemplaires, création + impression dépliant synthèse projet | | | |
| TOTAL | 67 426,77 € | TOTAL | 67 426,77 € |

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président.
- **Décide** de répondre à l'appel à proposition du FEADER intitulé « Stratégies locales de développement pour la préservation et la mise en valeur du foncier agricole et naturel ».
- **Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Claude AURIAS

